



**Christophe BASSE**  
Mandataire Judiciaire

171, avenue Charles de Gaulle  
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX  
www.lesmandataires.com  
Standard : 01 47 25 71 04

**SELARL HERBAUT-PÉCOU**

### Agence Metz

- **Adresse des locaux loués** : 5 rue de Longuenot, 57140 WOIPPY.
- **Destination du bail** : Commerce de gros et de tous articles destinés à l'équipement de la maison.
- **Description des locaux** : Local d'activités comprenant showroom, salle de réunion, 4 bureaux, sanitaires et parkings. Surface de 860 m<sup>2</sup>.
- **Montant du loyer** : 67 000 € HT et hors charges par an (montant en vigueur du 01/04/2025 au 31/12/2026), puis 70 000 € HT/HC du 01/01/2027 au 01/12/2028
- **Durée** : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019
- **Montant du dépôt de garantie** : 13 339 €.
- **Clause de solidarité cessionnaire/cédant**: non
- **Clause d'agrément du bailleur** : Oui (Article 7). La cession est soumise au consentement exprès et écrit du Bailleur, sauf pour l'acquéreur du fonds de commerce. La sous-location requiert également un accord écrit, avec une exception pour les filiales du groupe HEADLAM.



**NB** : si la clause de solidarité cédant/cessionnaire n'apparaît pas opposable à la liquidation judiciaire, **la clause de solidarité cessionnaire/cédant est opposable au cessionnaire**. Par conséquent, le candidat devra prendre à sa charge **la totalité des impayés locatifs existant au jour de l'ordonnance autorisant la cession (créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture de la procédure collective)**.

Plus généralement les candidats acquéreurs sont invités à prendre connaissance de l'ensemble des clauses du contrat de bail commercial et de ses éventuels avenants joints en annexe du cahier des charges.

Il est par ailleurs rappelé conformément au cahier des charges que l'acquéreur prendra les locaux en l'état et fera son affaire personnelle, s'il y a lieu, de la mise en conformité des locaux au regard de la réglementation applicable en cours.

Les montants de loyer et de dépôt de garantie sont indiqués sous toute réserve d'indexation intervenue postérieurement à la signature du bail.